

## MODIFICATION DES STATUTS DU SNES



Intervention de Christian Champiré

Cher(e)s camarades,

Je tiens d'abord à vous informer de la protestation unanime du congrès de Lille qui ne comprend pas comment, dans l'US, les propositions de modifications des statuts ont pu pour certaines être présentées nominativement Michel Devred et Christian Champiré, tandis que d'autres avaient la légitimité U et A de la CAN. Le résultat, c'est qu'un certain nombre de congrès académiques ne se sont pas sentis obligés de prendre position sur les modifications statutaires que nous avons proposées, ce que nous regrettons.

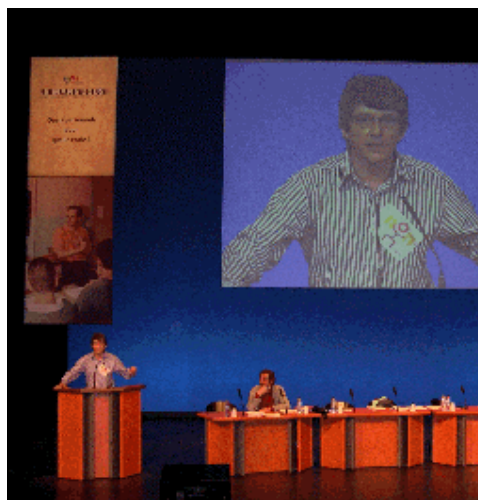
**Pour l'article 5** (mandats politiques / mandats syndicaux), c'est Michel Devred qui interviendra : si nous avons déposé un amendement, c'est pour montrer à quel point la logique du rapporteur pouvait conduire à l'absurde.

**Election des secrétaires de catégories :** Pour les articles 10, 11 et 12, notre souci était de répondre à l'interrogation de la commission d'étude, à savoir comment éviter la double légitimité des secrétaires de catégorie. Nous constatons que la proposition du rapporteur est, en fait, d'interdire aux minoritaires les secrétariats de catégorie, ce qui est contraire à la démocratie syndicale telle que la délégation de Lille la conçoit.

**Vote d'orientation / Vote RAN :** Pour le changement du déroulement des votes, la délégation de Lille partage les analyses faites juste avant par Eugenio Bressan. Simplifier l'organisation est un souci louable, mais il faut s'interroger pour savoir pourquoi nos « anciens » ont choisi de « compliquer » le déroulement. Passer le vote d'orientation et à la CAN avant le congrès reviendrait à faire du congrès un enjeu de bataille entre tendances. Depuis de nombreux congrès, nous cherchons tous, et le congrès du Mans a été exemplaire, à élaborer des mandats qui soient le plus rassembleurs. Au congrès académique de Douai, les 24 et 25 mars,

nous avons dû constater que pour nos camarades EE, l'action s'arrêtait le 2 avril. C'est avec plaisir que nous avons entendu qu'au Mans, ils étaient favorables à des actions le 7 avril, le 1<sup>er</sup> mai, le 16 mai et même après. Durant ce congrès, nous avons pu travailler ensemble, ça ne sera plus possible lorsque le congrès sera devenu le lieu d'opposition des tendances.

C'est parce que nous voulons conserver un congrès rassembleur que la délégation de Lille rejette et condamne les propositions du rapporteur, elle appelle le congrès à voter et comme vous connaissez la délégation de Lille, elle appelle à voter non !



Intervention de Michel Devred

Je souhaite au nom du s3 de Lille faire 3 remarques :

- la commission n'a pas été unanime
- il y a eu manipulation sur l'information : ce n'était pas d'un côté des anonymes de la CA et de l'autre M.Devred et C.Champiré, mais tous des camarades élus à la CAN
- je regrette l'absence des secrétaires généraux à la tribune sur un sujet aussi important.

Sur l'article 5 qui affirme l'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux, le congrès a affirmé son refus. Cette proposition est absurde et dangereuse. C'est normal, les textes de circonstance sont rarement bons et c'est le cas de ce texte imaginé pour régler un problème parisien. Y avait-il danger ? Pour un cas parisien non réglé, on oublie tous les cas réglés sans problème. Le résultat, c'est une suite de flottements, de revirements, d'errements. Ainsi, sur les communes, on est passé d'un seuil de 3 500 à 10 000, avant de supprimer, en congrès, toute mention à la commune. Ainsi, un conseiller général d'opposition ne saurait avoir de mandat, mais le maire de Lens, lui le pourra. C'est absurde. Ce texte lui est dangereux : on fait une liste exhaustive et donc on autorise tout ce qui n'y figure pas : administrateur de la MGEN ou responsable d'un GIP par exemple. Ce texte est dangereux, parce qu'il est dans l'ère du temps, politiquement correct et puritain. Que dire aux jeunes militants qui devront choisir entre leur engagement militant et syndical ?

Nous appelons à rejeter les deux textes, celui des anonymes et celui de « Lille ».